



13.02.2024

# ommaire

01

Périmètre produits

02

Contrat et IDU

03

Affichage du Triman 04

Obligation de reprise

05

Affichage des caractéristiques environnementales

06

Calendrier







01 Périmètre produits

#### Les produits pris en charge par Ecomaison

▶ Trois éco-organismes pour couvrir l'ensemble des produits Brico Jardin









#### **Exclusions et cas particuliers**

#### Accessoires et consommables des produits DEEE :

Conformément à l'avis relatif au champ d'application de la filière REP EEE, les composants et consommables ne sont pas à considérer comme des sous-ensembles et ne sont donc pas des EEE.

#### Ainsi:

- si les forets/mèches/disques sont destinés à être exclusivement utilisés dans un ABJ électrique => ces produits sont hors REP EEE et hors REP ABJ
- si les forets/mèches/disques sont destinés à être utilisés dans un ABJ soit électrique soit thermique soit à main => ces produits sont dans la REP ABJ (dans la famille correspondante).
- Produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels : Listes en cours de validation côté DGPR, GT spécifiques en cours
- ▶ Piscines : REP PMCB sauf pataugettes (REP Jeux et Jouets)
- Ornements décoratifs : sculptures, statues, fontaines...
- Quincaillerie : PMCB ou ameublement









#### Qui doit adhérer à Ecomaison?

- Les metteurs sur le marché (i.e. les 'producteurs' selon les termes de la règlementation, Article R543-340 du Code de l'environnement) sont les personnes physiques ou morales qui, à titre professionnel :
  - fabriquent en France,
  - importent, assemblent ou introduisent pour la première fois sur le marché national

des articles de bricolage et de jardin destinés à être cédés à titre onéreux ou à titre gratuit à l'utilisateur final par quelque technique de vente que ce soit ou à être utilisés directement sur le territoire national.

#### **En pratique:**

 Un fabricant, une centrale d'achats dans la grande distribution ou une structure propriétaire de plusieurs points de vente





#### Un portail unique pour toutes vos obligations

# Votre espace producteur

Créez votre compte sur notre Espace Services

- Informations relatives à votre société et vos contacts
- Gestion des contrats
- Déclarations



Un portail unique, des services et outils pour vous accompagner
Une signature sécurisée via Yousign
Une gestion simplifiée de vos collaborateurs

## Votre espace de collecte

Accédez à votre compte Brico-Jardin (ABJ)

- Demande de contenant
- Demande de kit de communication
  - Demande d'enlèvement des contenants
- Plateforme du don



#### Numéro d'Identifiant Unique (IDU)





Ecomaison remettra à chaque adhérent un numéro d'identifiant unique certifiant la conformité pour chaque filière

Il est obligatoire et prouve l'inscription au registre national géré par l'ADEME. Une fois communiqué par Ecomaison, l'IDU doit figurer obligatoirement dans les conditions générales de vente des produits (CGV), ou tout autre document contractuel.

CGV: insérer une information sur le barème applicable dans les CGV

#### **Propositions de marquages Ecomaison**



FR XXXXXX\_XXABCD

Ce numéro, transmis par Ecomaison, atteste de la conformité réglementaire de l'entreprise au Code de l'environnement (l'art 1. 541-10-1 49)

ecomaison.com



FR XXXXXX\_XXABCD

Ce numéro, transmis par Ecomaison, atteste de la conformité réglementaire de l'entreprise au Code de l'environnement (rart L. 541-10-1 44)

ecomaison.com



Ce numéro, transmis par Ecomaison, atteste de la conformité réglementaire de l'entreprise au Code de l'environnement (l'art L. 541-10-1 4°)

ecomaison.com



#### Pas d'obligation d'affichage de l'éco-participation

- L'affichage de la contribution n'est pas obligatoire pour les Articles de Bricolage et de Jardin.
- L'éco-participation peut faire l'objet d'une mention informative en pied de facture. C'est le libre choix et un acte volontaire du metteur sur le marché.
- Dans ce cas, l'obligation de transparence et de loyauté exige que l'information communiquée soit exacte et sincère. Autrement dit, si le quantum de la contribution est mentionné, c'est le montant exact acquitté par le metteur sur le marché qui doit être indiqué.













Affichage du Triman

#### Règles générales du marquage TRIMAN

#### Qui est concerné ?

**Tous les producteurs, importateurs et distributeurs** pour les produits de leur propre marque de produits à destination des ménages soumis à un dispositif de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

#### Où doit-on l'apposer ?

Cette signalétique est composée du **logo TRIMAN et** d'une **information précisant les modalités de tri** ou d'apport du déchet issu du produit et doit être précisée au plus près du produit :

- sur le produit
- ou sur l'emballage du produit
- ou dans les autres documents fournis avec le produit.

L'information sur le site internet demeure possible, mais ne se substitue pas à la mention sur l'un des trois éléments mentionnés précédemment.





#### Règles générales du marquage TRIMAN

#### ▶ Faut-il laisser le marquage TRIMAN lié aux consignes de tri de l'emballage ?

**Oui**. Si plusieurs éléments du produit font l'objet de modalités de tri différentes, ces modalités sont détaillées par élément. Par exemple, vous vendez des gants de jardinage qui ont un emballage carton, vous devez apposer sur le carton :

- La signalétique TRIMAN pour le tri du carton
- + la signalétique TRIMAN pour le tri des gants

**ASTUCE** : si plusieurs consignes TRIMAN sont regroupées, vous pouvez afficher une seule fois le logo TRIMAN.



Adresses sur quefairedemesdechets.fr



#### **Exceptions du marquage TRIMAN**

#### Liées à la forme ou à la taille du produit :

- Si la surface du plus grand des côtés d'un produit ou de son emballage est comprise entre 10 et 20 cm²: l'information de tri peut être dématérialisée, mais l'apposition du TRIMAN reste obligatoire.
- Si la surface du plus grand des côtés d'un produit ou de son emballage est inférieure à 10 cm² : l'apposition de la consigne TRIMAN et l'information de tri peuvent être totalement dématérialisées.

NB: S'agissant des **produits ou emballages cylindriques ou sphériques**, les surfaces de 10 et 20 cm<sup>2</sup> sont portées à **20 et 40 cm<sup>2</sup>**.



Des sanctions jusqu'à 15 000€ d'amende sont prévues en cas d'absence de la signalétique de tri



#### TRIMAN et signalétique de tri ABJ

Le choix de cette signalétique est à la discrétion du metteur sur le marché.

Les trois versions sont équivalentes et leurs appositions au plus près du produit permettent de répondre à l'obligation réglementaire.

- Pour les articles de bricolage ou du jardin essentiellement vendus à la livraison, vous pouvez opter pour l'une des options suivantes :
  - une version 3 pictogrammes avec des mentions du don aux associations, reprise lors de la livraison ou en déchèterie

OU

• une version 4 pictogrammes mentionnant en plus l'apport en magasin.

#### Version standard



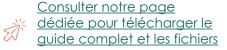
Version pour la vente en livraison exclusivement



Version pour la vente en magasin ou livraison







#### Calendrier Signalétique de tri ABJ

	Présentation des propositions aux pouvoirs publics	Date de validation des pouvoirs publics	Délai d'entrée en vigueur*	Délai d'écoulement des stocks supplémentaire de 6 mois pour les produits fabriqués ou importés
Articles de Bricolage et Jardin	6 octobre 2022	6 décembre 2022	Jusqu'au 6 décembre 2023	Jusqu'au 6 juin 2024

- Le produit a été fabriqué ou importé avant le 6 décembre 2023.
- Le fabricant ou l'importateur a cédé ce produit avant le 6 juin 2024.



<sup>\*</sup>Après cette date, le TRIMAN et l'information de tri doivent figurer sur les produits mis sur le marché, sauf pour les produits qui remplissent les deux conditions suivantes :





Obligation de reprise

#### Obligation de reprise des produits usagés

#### **DÉFINITION VENTE A EMPORTER VENTE AVEC LIVRAISON** Si CA HT annuel associé à ces Reprise sans frais d'un Reprise 1 Surface entre 200 m<sup>2</sup> et 400 m<sup>2</sup> produits ≥ 100 000 € : produit équivalent pour 1 pour l'achat d'un • au lieu de livraison ou produit neuf: · en point de collecte • en magasin • pour la vente avec livraison, dont la vente à distance Surface entre 400 m<sup>2</sup> et 1 000 m<sup>2</sup> Reprise sans frais **Reprise** • pour les produits dont toutes de produits équivalents les dimensions extérieures à ceux vendus par le 1:0 sont inférieures à 160 cm ET magasin, sans obligation d'achat d'un produit · dont le transport ne neuf requiert pas d'équipement Surface supérieure à 1 000m<sup>2</sup>: reprise sans condition



Dans le cas où un magasin vend des produits de plusieurs catégories (par exemple, des meubles et des articles de bricolage), l'analyse par surface de vente dédiée est à réaliser de manière distincte, pour chaque catégorie de produits concernés.





#### La règlementation - Principes généraux de la reprise



Informer chaque client avant l'achat de vos modalités de reprise

Kit de communication Reprise



Organiser la reprise sans frais pour le client

Fourniture de caisse palette et assignation d'un opérateur de collecte

#### **REMARQUE**

Les conditions de reprise varient selon :

- la filière de Responsabilité Elargie du Producteur (REP),
- la surface de vente dédiés aux objets concernés.
- le CA en livraison du produit concerné et
- les dimensions du produit à reprendre.



#### Nos services mis à votre disposition

1. Comprendre les obligations



Outil d'autodiagnostic pour identifier vos obligations de reprise

**Guide d'information** 



2. Mettre en place la reprise



Contenant de collecte en magasin des produits usagés, pour réemploi ou recyclage

<u>Commandez vos</u> contenants





Commandez votre kit de communication





#### Contenu du kit de Communication Reprise

Totem Affiche (en option) 1,90 m 60 cm Trier Borne de collecte **Donner** Recycler vos articles de bricolage iardin 80 cm

+ kit digital



Mémo vendeur



**A4** 



#### Installation des éléments de reprise pour les clients



#### Les outils

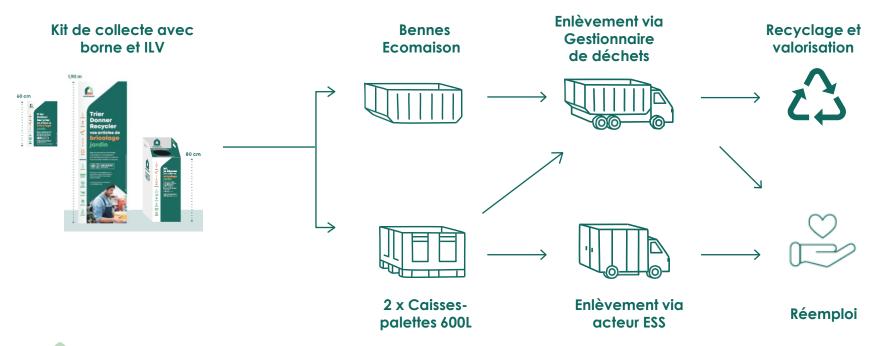
- 1 borne de collecte (30cmx30cmx80cm)
- 1 kit de communication (en option):
  - 3 Affiches reprise
  - 3 mémos vendeurs : support d'information pour les équipes magasin

#### Stockage

- Dans la zone de reprise
- A proximité de collaborateurs
- En hauteur (ex sur palette) pour protéger le contenant des autolaveuses



#### Schéma de collecte points de reprise ABJ











05

Affichage des caractéristiques environnementales

# Informer de la recyclabilité des produits, une nouvelle obligation règlementaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023



#### Acteurs concernés

**Producteurs**, **importateurs**, **distributeurs** ou autres MM de produits neufs générateurs de déchets destinés aux consommateurs, y compris ceux utilisant un site internet, une plateforme ou toute autre voie de distribution en ligne dans le cadre de leur activité commerciale en France, et les consommateurs de ces produits.



#### Modalités

- Obligation d'afficher les caractéristiques et qualités environnementales selon les produits concernés
- Affichage des primes et pénalités (i.e. les éco-modulations)
- **Page internet dédiée :** fiche produit relative aux qualités ou caractéristiques environnementales, complétée du nom et de la référence du modèle concerné.



#### **Calendrier d'application**

Entrée en vigueur progressive, par pallier d'entreprises, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023







FAQ dédiée à l'affichage des caractéristiques environnementales. (Mise à jour régulièrement par les pouvoirs publics sur ecologie.gouv)



# Calendrier d'application d'affichage des caractéristiques et qualités environnementales pour les metteurs sur le marché

1<sup>er</sup> janvier 2023





1<sup>er</sup> janvier 2025









#### Obligation d'affichage

- CA annuel cumulé toutes filières concernées > 50 M€
- > 25 000 unités mises sur le marché annuellement cumulées toutes filières concernées
- **Périmètre Ecomaison** : Seulement l'ameublement est concerné

#### Obligation d'affichage

- CA annuel cumulé toutes filières concernées > 20 M€
- > 10 000 unités mises sur le marché annuellement cumulées toutes filières concernées
- **Périmètre Ecomaison :** Ameublement, ABJ, Jouets, PMCB

#### Obligation d'affichage

- CA annuel cumulé toutes filières concernées > 10 M€
- > 10 000 unités mises sur le marché annuellement cumulées toutes filières concernées
- Périmètre Ecomaison : Ameublement, ABJ, Jouets, PMCB

**Filières concernées dès 2023 :** Emballages ménagers, Imprimés papiers, Equipement électriques et électroniques, Piles et accumulateurs, Contenus et contenants de produits chimiques, Eléments d'ameublement et produits textiles



# Rappel sur les caractéristiques et qualités environnementales des produits à afficher :











### Incorporation de matière recyclée

- Mesurée comme proportion globale en masse de matériaux issus du recyclage
- Mention « produit comportant [%] de matières recyclées »
- Obligation de mentionner les informations

#### Présence de substances dangereuses

- Substances identifiées par décret du 1<sup>er</sup> octobre 2021, cf. le Règlement REACH et la liste des SVHC tenue par l'ECHA
- Si présence en concentration >0,1% massique d'un produit, mention « contient une substance dangereuse » + nom de la substance

#### Recyclabilité

- Caractérisée par 5
   conditions cumulatives
   (collecte, tri, absence de substances perturbant le tri, matière recyclée >50% ou >95% du déchets, échelle industrielle)
- Mention « produit majoritairement recyclable » (>50%) ou « produit entièrement recyclable » (>95%)
- Outil transmis par Ecomaison

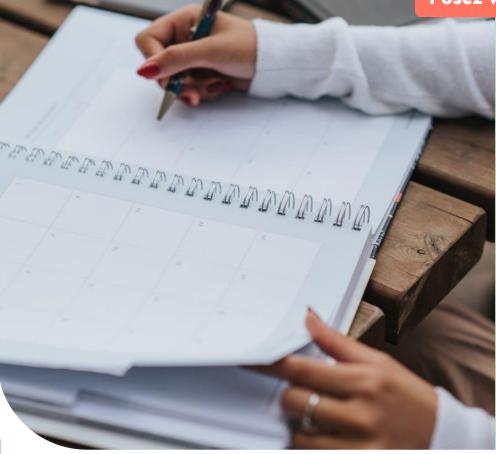
#### Emploi de ressources renouvelables

 Modalités et conditions, Article R171-17 du code de la construction et de l'habitation





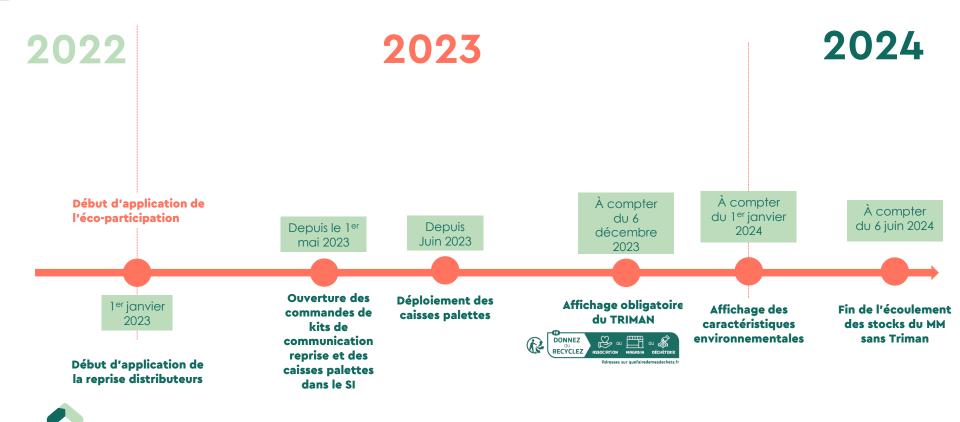




06 Calendrier

#### Calendrier d'application de la filière ABJ (2022-2024)

ecomaison







# Questions / Réponses



#### Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles sur <u>ecomaison.com</u>

Suivez nos actualités sur notre site web et nos réseaux







#### Besoin d'aide?

Appelez-nous

0811 69 68 70 Du lundi au

**Du lundi au vendredi de 9h à 17h** Service 0,05€/appel + prix d'appel

Ecrivez-nous à contact@ecomaison.com